

Metz, le 17 septembre 2024

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Gaëlle DELACAUCHY
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Commune de Thionville
À l'attention de Mme Myriam Blot
rue Georges Ditsch
BP30352
57100 THIONVILLE

OBJET : Dossier de déclaration concernant PUP des puisatiers sur la commune de Thionville
N° DIOTA-240425-153438-766-018 - Recevabilité
RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\3220_Remblai\THIONVILLE\2024_PUP des Puisatiers\Instruction
PJ : 1

Madame,

Après examen de votre dossier de déclaration relatif à la réalisation d'une voirie pour le projet PUP des Puisatiers sur la commune de Thionville, pour lequel trois accusés de réception vous ont été délivrés en date du 25 avril 2024, du 11 juillet 2024 puis du 16 septembre 2024, j'ai l'honneur de vous informer que le dossier complété que vous m'avez transmis **est recevable**.

Vous pouvez entreprendre cette opération à compter du 16 novembre 2024. **Celle-ci devra être réalisée conformément au dossier déposé et complété. La police de l'eau devra être avertie 15 jours avant de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement.**

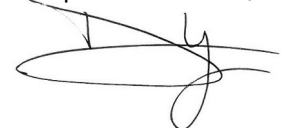
Vous trouverez en pièce jointe, l'arrêté de prescriptions générales à respecter relatif à la rubrique 3220. Je vous remercie de me faire parvenir à l'issue des travaux, le compte-rendu complété présent en PJ conformément à l'article 8 de cet arrêté.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Thionville pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER